



Pays du Mont-Blanc

communauté de communes

Jeudi 21 janvier 2021

Communiqué de presse

Lancement du programme ACTEE : la Communauté de Communes et les communes du Pays du Mont-Blanc s'appliquent à réduire la consommation énergétique des bâtiments publics

Ce jeudi, la Communauté de Communes organisait le premier Comité de Pilotage du **programme ACTEE** (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique). Sont également engagés dans la démarche la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG) et ses communes membres.



Le projet ACTEE, porté par la FNCCR¹, vise à établir un **programme d'interventions sur les bâtiments publics pour optimiser leur performance énergétique globale.**

Pour y parvenir :

- **100 audits énergétiques** seront réalisés d'ici octobre 2021, 105 000 m² concernés sur la CCPMB et la CCFG.

- Un **logiciel de suivi des consommations énergétiques** sera installé dans les communes. Le coût total de ces actions s'élève à 302 750 € HT subventionné à hauteur de **87 %** par le **programme ACTEE et la Banque des Territoires.**

- Le **financement des travaux sera anticipé grâce à des dispositifs** innovants comme les contrats de performance interne (intracting).

Le programme ACTEE permettra aux communes et communautés de communes de financer des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs bâtiments publics. Objectifs : **REDUIRE LEURS REJETS DE GAZ A EFFET DE SERRE et leur impact sur l'environnement.** Pour la CCPMB, c'est une action fixée dans son Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET).

Les 10 communes du Pays du Mont-Blanc comptent plus de 300 bâtiments publics représentant 38 GWh de consommation d'énergie, soit **15 % de la consommation du secteur tertiaire.**



Parmi les 100 bâtiments publics audités, il y aura par exemple le siège de la CCPMB à Passy, la salle de la Tour Carré à Domancy, la mairie de Praz-sur Arly et l'office de tourisme de Combloux

Président : Jean-Marc Peillex : jean-marc.peillex@ccpmb.fr

Contact presse : Elisabeth Amblard, 06 47 66 34 80 / e.amblard@ccpmb.fr

¹Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

